

TGIRT-EIBJ Chapais-Chibougamau

UA 26-64 et 26-66

Procès-verbal de la

DIXIÈME RENCONTRE

Tenue le 7 février 2018, à la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Chapais



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James

APPROUVÉ LE : 2 MAI 2018

TGIRT-EIBJ Chapais-Chibougamau

Présences aux rencontres du 7 février 2018



Délégué	Présence	Substitut	Présence
Steve Gamache (à partir de 13h30)	x		
Manon Cyr			
Denis Chiasson (jusqu'à 16h00)	x	Julie Boilard	
Frédéric Laliberté		François Bellavance	x
Miriam Audrey Lessard Légaré	x	Marie-Eve Gosselin	
Jean-Claude Villeneuve			
Mireille Gravel			
Jean Blanchard		Fernand Potvin	x
Normand Boucher		Raymond Bouchard	
Varley Shecapio Blacksmith		Paul Dixon	
Paul Dixon			
Adario Masty		Johny Cooper	
Chris Cooper			
Paul Gravel			
Pierre Leblond			
Allan Saganash		Arthur Bosum (à partir de 13h20)	x
Lise Aubin		Doris Paul	x
Sonia Côté		Martial Pouliot	
Jacques Bérubé		Dominic Gilbert	
Régis Simard	x	Denise Mignault	
Jacqueline Leroux			
Karole Gagnon		Sylvain Lépine	
Daniel Bédard		Isabelle Paradis	
Valérie Savard		Nancy Toulza	
Pascal Tremblay		Pascal Tremblay	
Gino Manning		Marie-Claude Tremblay	
Marie-Claude Tremblay		Danielle Meilleur	
Daniel Forgues	x	Darquise St-Georges	

Observateur, invité	Présence
Martin Fillion (animateur)	x
Johanne Morasse	x
Serge Bergeron	x
Julien second	
Nicolas Lemieux	x
Dany Hogue, invité	x

Confirmation de présence ou d'absence

Présence	
Présence par téléphone	
Absence	

TGIRT-EIBJ CHAPAIS-CHIBOUGAMAU

DIXIÈME RENCONTRE

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
1. Ouverture de la rencontre, tour de table	La rencontre débute à 13 h. L'animateur se présente et demande à chaque participant de se présenter également.	
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour demeure ouvert. Un délégué demande de devancer les points 8, 9 et 10. Ces points sont placés juste avant le point 4. Le point 5 est retiré de l'ordre du jour, il sera présenté lors d'une rencontre ultérieure. Un délégué demande d'ajouter un point d'information en 11 : Demande de fermeture de chemin.	Sur proposition de M. Fernand Potvin, dûment appuyé par M ^{me} Doris Paul, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications demandées.
3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal du 29 novembre 2017	Les participants présents à la rencontre du 29 novembre 2017 prennent quelques instants pour relire le procès-verbal. Au point 4, troisième paragraphe de la colonne décision, on devrait lire « ... une présentation sera faite à <u>une</u> prochaine rencontre... ». En suivi du point 4, un délégué du groupe des BGA mentionne que le rapport de l'analyse de risques est disponible. Il en fera part au coordonnateur de la table qui le rendra disponible sur le site FTP et en avisera l'ensemble des délégués. Également au point 4, un délégué du groupe des BGA mentionne qu'à la demande de la représentante de Nibiischii, cette dernière reçoit désormais les calendriers hebdomadaires des opérations de Barrette-Chapais. Au point 10, un représentant du groupe des BGA demande si les préoccupations fauniques en lien avec l'information de M. Stéphan Ouellet allaient revenir dans la grille des enjeux. En réponse, l'observateur du MFFP attire l'attention des membres sur le tableau des VOIC relatifs aux terres de catégorie II. L'animateur indique que ce point sera traité dans la correspondance. Au point 7, un participant mentionne que dans le premier paragraphe de la colonne « Résultats ou synthèse des discussions », on devrait lire « ... Aire de trappe <u>O-61</u> ... ». Un délégué demande un suivi concernant le VO villégiature en point 10. Il y a lieu de regarder le contour proposé et les modalités suggérées, en lien avec ce qui se fait déjà. Le délégué demande à l'observateur du MFFP de lui faire connaître ses disponibilités pour une rencontre, comme il a déjà été prévu. L'idée de mandater un comité technique est évoquée. L'animateur suggère de reprendre les discussions sur le VO villégiature au suivi des enjeux de la table de GIRT.	Sur proposition de M. Denis Chiasson, dûment appuyé par M. Daniel Forgues, il est unanimement convenu d'adopter le procès-verbal avec les modifications demandées.
	M. Arthur Bosum se joint à la rencontre à 13 h 20.	
4. Correspondance	Un tableau des VOIC pour les terres de catégorie II est présenté à titre d'information. L'observateur du Gouvernement de la Nation Crie explique le contexte relatif à ce tableau. Ce tableau a été développé par la table de GIRT mise en œuvre sur les terres de	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	catégorie II. Ces éléments d'enjeux sont en cours d'élaboration et seront éventuellement ramenés à la table de GIRT de Chapais-Chibougamau. Les délégués seront alors invités à les intégrer à leur tableau des enjeux.	
5. Synthèse des 3 études sur le poisson du lac Opémisca	Ce point est reporté à une prochaine rencontre.	
6. Enjeu du bois mort : cible de rétention de legs biologiques 2018-2023 (MFFP)	Le planificateur du MFFP introduit sa présentation en expliquant les types de coupes de la famille des CRV. Il précise le contexte de cette présentation. Il explique les principaux changements apportés, notamment dans la planification des ilots et la désignation sur le terrain. Certaines questions sont soulevées, notamment quant à l'intensité des CRV et le type de legs laissés sur le terrain. Entre autres, il n'y aura plus de bouquets. L'observateur du MFFP invite les délégués à consulter le document sur le bois mort, pour comprendre ce qu'est un leg biologique et son utilité vis-à-vis des espèces fauniques et végétales qui en profitent.	
7. Présentation des infrastructures (cartes chemin à maintenir et à développer (MFFP)	Le planificateur du MFFP indique que ce point est également en lien avec le PAFI-T. Il précise que les chemins à développer soumis dans le cadre de cette rencontre concernent les travaux des cinq prochaines années. Les représentants du MFFP invitent les représentants à leur adresser leurs questions et préoccupations relativement aux chemins présentés.	
8. Suivi des enjeux	<p>L'animateur introduit le nouveau tableau des enjeux et explique les modifications apportées par rapport à l'ancien tableau. Le nouveau tableau ne regroupe que des enjeux qui ont été élaborés directement à la table de GIRT. Les éléments qu'on y retrouve proviennent de l'ancien tableau des VOIC et des comptes-rendus. Certains enjeux de la table de GIRT ne seront pas toujours traduits en VOIC et ainsi pris en compte par le MFFP. Cela ne veut pas dire qu'on les retire du tableau, mais nous trouverons d'autres manières de les prendre en compte.</p> <p>Un délégué s'interroge sur la présence des indicateurs et cibles dans le tableau, étant donné que cela devrait relever du MFFP. L'animateur précise que c'est effectivement le cas à d'autres tables, notamment en Abitibi. Mais il n'y a pas nécessairement une directive en ce sens appliquée à toutes les tables et rien n'empêche les délégués de proposer des indicateurs et cibles pour des valeurs et objectifs qu'ils auraient adoptés. Pour l'observateur du MFFP, la désignation d'indicateurs et de cibles devrait se faire en collaboration entre la table et le MFFP.</p> <p>Les éléments dans les cases en blanc sont considérés par l'animateur comme ayant été repris textuellement et remis dans les mêmes catégories qu'à partir de l'ancien tableau. Les éléments dans les cases jaunes sont des reformulations</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>suggérées par l'animateur ou un classement différent de l'ancien tableau. L'animateur s'est fié à la colonne de l'ancien tableau intitulé « Retenu par la table de GIRT » pour reprendre ou non les différents enjeux et objectifs qu'on y trouvait. L'animateur soumet une version initiale du tableau pour validation. L'animateur souhaite que le tableau puisse être adopté dans sa forme initiale lors de la prochaine rencontre. Par la suite, le tableau demeurera dynamique et sera rapporté à chaque rencontre de manière statutaire et les délégués pourront ajouter, modifier ou retirer des éléments.</p> <p>Un participant demande si les VO qui ont déjà été adoptés par la table seront rediscutés. L'animateur précise que les VO déjà convenus sont déjà dans le tableau et on n'a pas besoin de reprendre le travail qui a déjà été fait.</p> <p>L'animateur propose de reprendre les enjeux un à un, à commencer par celui de la compétitivité de l'industrie forestière. Cet enjeu comportait un besoin et deux moyens. Un délégué du groupe des BGA confirme le besoin et les deux moyens, ainsi que leur place dans le tableau. Pour l'observateur du MFFP, il importe de préciser le libellé puisqu'il aurait changé d'un tableau à l'autre, et ce, avant le début des consultations prévues en mai. L'animateur rappelle que c'est justement l'objectif de ce point à l'ordre du jour. Un délégué du groupe des BGA mentionne que l'enjeu tel que libellé dans le nouveau tableau est plus approprié.</p> <p>L'enjeu sur l'encadrement visuel aurait été apporté par la déléguée du groupe des gestionnaires de réserves fauniques. Bien qu'il y ait eu changement de déléguée depuis, l'animateur propose d'attendre la présence de la nouvelle déléguée de ce groupe pour préciser l'enjeu. Un délégué exprime son accord avec la formulation actuelle. Un représentant du MFFP rapporte un commentaire du représentant des pourvoyeurs, à savoir que ses préoccupations n'auraient pas été traitées convenablement. Le délégué indique qu'il y a une distinction à faire entre les demandes d'harmonisation ponctuelles et celles plutôt stratégiques ou génériques. La distinction entre les deux n'est pas toujours évidente. Les utilisateurs ont néanmoins le choix de faire cheminer une préoccupation par le canal d'une harmonisation ponctuelle ou via la table de GIRT. Un délégué du groupe des BGA rappelle qu'une lettre du groupe des pourvoyeurs aurait été communiquée à la table de GIRT, il souhaite en obtenir copie de manière à en tenir compte dans le cadre de la certification FSC. Cette lettre est disponible sur le site FTP de la table de GIRT, dans le dossier de la rencontre 6. L'enjeu de l'encadrement visuel revient sur plusieurs tables. L'animateur contactera la déléguée représentant le groupe qui a soulevé cet enjeu pour lui demander d'apporter certaines précisions.</p> <p>L'enjeu sur la qualité de l'eau et des habitats fauniques a déjà fait l'objet d'une rencontre du comité technique, la semaine</p>	<p>En réponse à la demande du MFFP d'avoir des enjeux adoptés par la table de GIRT tel que dans le nouveau tableau, l'animateur demande l'adoption du premier enjeu. M. Denis Chiasson propose et M. Fernand Potvin appuie.</p> <p>L'animateur contactera la déléguée du groupe des gestionnaires de réserves fauniques, afin de préciser l'enjeu sur l'encadrement visuel.</p>

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>précédente. Cet enjeu comporte un besoin et deux moyens. L'indicateur a été remis en question lors de la rencontre du comité technique. Les participants ne souhaitent pas tenir compte systématiquement de tous les cours d'eau de plus de 5 mètres, mais cibler les cours d'eau et sites sensibles. L'observateur du MFFP a besoin de plus amples précisions concernant cet enjeu. Un délégué du groupe des BGA abonde dans le même sens. Un autre délégué considère qu'il y a possiblement deux enjeux à distinguer, soit la qualité de l'eau de façon générale et l'intégrité des habitats fauniques. Relativement à la température de l'eau qui a une incidence critique sur la reproduction du poisson, la tendance actuelle serait d'élargir les bandes riveraines à certains endroits. Encore une fois, il apparaît opportun de cibler les sites sensibles plutôt que d'appliquer des modalités de façon large. Selon l'observateur du GNC, cet enjeu aurait également été apporté par le groupe de travail conjoint. En synthèse des discussions, l'animateur demande s'il est convenu de maintenir l'enjeu, le besoin et les moyens, mais de retirer l'indicateur. Un délégué du groupe des BGA se dit effectivement mal à l'aise avec l'indicateur et ne se souvient pas qu'il ait été établi par la table de GIRT. L'animateur demande si les autres éléments devraient être modifiés et précisés. L'observateur du GNC précise qu'au moment où l'enjeu a été développé par le groupe de travail conjoint, il y avait une préoccupation de protéger les frayères. Or, on n'en fait pas mention dans les éléments de cet enjeu. L'animateur rappelle qu'à la rencontre du comité technique, un problème de divulgation de l'information a effectivement été observé entre les maîtres de trappe qui connaissent bien la localisation des frayères et le MFFP qui a besoin de cette information pour en tenir compte. Relativement au deuxième moyen, quand viendra le temps de définir des modalités, il sera alors opportun d'analyser les modalités existantes à savoir si elles répondent adéquatement au besoin. Une déléguée suggère comme libellé du deuxième moyen : « Identifier les modalités existantes de protection des lacs et des cours d'eau sensibles, en définir d'autres au besoin et les mettre en œuvre ». Une déléguée fait remarquer que les moyens semblent reliés au comité technique eau et pas à celui des lacs stratégiques. Il semble que les enjeux des deux comités techniques auraient été fusionnés en un seul. Le comité technique sur les lacs stratégiques aurait été formé en lien avec une préoccupation de la SÉPAQ – Corporation Nibiischii concernant les cours d'eau et lacs stratégiques pour la pêche. Quelques délégués soutiennent qu'ils n'ont jamais été informés sur la mise en œuvre d'un comité sur les lacs stratégiques et n'ont pas eu d'invitation. La déléguée qui avait pris en charge le comité sur les lacs stratégiques en prend note pour la suite des travaux du comité. Pour un autre délégué, le libellé actuel de l'enjeu ne va pas à l'encontre d'une préoccupation sur les lacs stratégiques. Un autre délégué mentionne qu'il ne devrait</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>y avoir qu'un seul comité technique. À la lumière des discussions et après validation avec les demandeurs relatifs aux lacs stratégiques, les deux comités techniques pourront être fusionnés.</p> <p>Un délégué mentionne qu'il y aurait un troisième comité technique, celui-là en lien avec le développement de la villégiature. Ce dernier concerne un autre enjeu, mais il apparaît y avoir eu confusion quant à la mise sur pied de comités techniques. Certains de ces comités auraient été demandés par les délégués, mais par la suite, ils seraient demeurés au point mort alors qu'il n'y a pas eu de convocation ni de suites. L'animateur rappelle les deux principales raisons pouvant nécessiter la mise sur pied d'un comité technique et dans tous les cas, la décision revient à la table de GIRT de mettre sur pied un comité technique ou non. Pour revenir au comité sur la qualité de l'eau, l'observateur du MFFP demande s'il y a deux enjeux ou un seul, demande qu'on revienne aux besoins et qu'on associe toutes les personnes qui ont soulevé les enjeux sur lesquels on travaille.</p> <p>En synthèse, l'animateur suggère de fusionner les deux comités techniques ainsi que la composition des deux comités. Certains délégués expriment leur intérêt d'en faire partie également. Une autre déléguée demande si elle pourrait également en faire partie, étant donné qu'il y a des implications économiques. Ces implications et d'autres pourront être pris en compte dans le cadre des travaux du comité technique même si tous les membres de la table de GIRT n'en font pas partie. D'ailleurs, ultimement, les membres du comité technique doivent revenir à la table de GIRT avec des solutions qui présentent la plus forte probabilité de faire consensus.</p> <p>L'observateur du GNC demande si des délais doivent être respectés dans le cadre de l'élaboration des enjeux, notamment ceux élaborés par le groupe de travail conjoint. Il y a une date limite établie au 28 février pour que les enjeux de la table de GIRT puissent être pris en compte dans les prochains PAFI-T, mais passé cette date, les enjeux de la table pourront toujours être pris en compte via d'autres étapes du processus de consultation et notamment, directement dans les PAFI-O.</p> <p>L'enjeu de la conservation des habitats fauniques aurait été soulevé par le groupe de travail conjoint. L'observateur du GNC indique qu'il s'agissait initialement d'un enjeu sur la conservation de l'habitat de l'orignal et un délégué mentionne que cette nuance est importante. Ce regroupement avait initialement pour but de prendre en compte l'ensemble des espèces fauniques qui pourraient faire l'objet du même enjeu. Visiblement, il semble n'avoir été question que de l'orignal et donc, le délégué du groupe des BGA suggère qu'on revienne au libellé initial de l'enjeu. Un autre délégué demande qu'on maintienne le libellé plus général pour inclure les habitats aquatiques et éventuellement d'autres</p>	<p>L'animateur validera l'opportunité de fusionner les comités techniques traitant des lacs stratégiques et de la qualité de l'eau.</p>

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>espèces. Par exemple, il risque d'y avoir des besoins reliés aux petits gibiers. Toutefois, un délégué mentionne que compte tenu de la notion d'espèce parapluie, la protection de l'original permet du même coup de protéger d'autres espèces. Les avis sont quelque peu partagés, mais la majorité semble en faveur de préciser l'habitat de l'original. Un délégué se rallie à la majorité et suggère qu'on prévoit éventuellement un enjeu sur la petite faune.</p> <p>L'enjeu de l'accès au territoire comporte trois besoins qui ont déjà été entérinés par la table de GIRT. Un comité technique régional a déjà été mis sur pied et certains travaux sont déjà amorcés. L'animateur doit produire une carte et y inclure les couches de chemins déjà transmises par plusieurs membres des différentes tables de la région. Cette carte pourrait être produite avant la fin mars. La dernière rencontre du comité a eu lieu en novembre. Il y aurait lieu de prévoir une prochaine rencontre en mars. Un travail est actuellement fait en parallèle pour les terres de catégorie II. Un délégué suggère que ce qui en découle soit ramené au comité technique de la table de GIRT aux fins d'harmonisation et prise en compte des besoins des Cris. Pour l'observateur du MFFP, il n'y a pas lieu d'associer les deux comités techniques, car ils traitent de besoins spécifiques à chacun des groupes. Selon l'observateur du GNC, le comité technique aurait tenu une rencontre le 9 novembre et il devait y avoir un compte-rendu ramené aux tables de GIRT, ce qui n'a pas été fait. Lors de cette rencontre, il a mentionné que pour les terres de catégorie III, des modalités sont déjà prévues dans l'entente de la Paix des Braves et si elles étaient pleinement appliquées, on n'aurait probablement pas besoin d'une VO relative aux chemins. À l'heure actuelle, il y aurait lieu de préciser le mandat du comité technique en lien avec les besoins, car lors de la dernière rencontre du comité technique, un observateur rapporte que les choses ont « dérapé » et qu'on est parvenu à n'atteindre aucun objectif concret. Un délégué revient sur les besoins repris dans le tableau. Il se dit à l'aise avec les deux premiers besoins, mais demande si le troisième besoin tombe dans le mandat de la table de GIRT. Cela impacte effectivement les activités d'aménagement forestier planifiées et la table peut parfois excéder son mandat initial. Le délégué mentionne avoir été témoin de l'élaboration de plans de gestion des chemins à d'autres tables, que cela a mobilisé beaucoup de ressources et n'a généralement pas abouti. Il considère le besoin légitime, mais que ce n'est pas dans le mandat de la table, ce que ne partagent pas tous les délégués. L'ensemble des membres s'entend pour dire qu'il s'agit d'une préoccupation légitime pour la table, mais certains considèrent que cela échappe à sa capacité d'action, notamment pour ce qui concerne l'aspect financier.</p> <p>L'enjeu relatif à l'harmonisation des différents usages peut sembler un enjeu fourre-tout, mais ce n'est pas le cas. Tous les besoins relatifs à cet enjeu sont considérés à priori comme des</p>	<p>Prévoir une rencontre du comité technique en mars.</p> <p>Établir une première carte des chemins proposés, en vue de cette rencontre.</p> <p>Préciser le mandat du comité technique, notamment quant à l'aspect financier.</p>

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>éléments d'harmonisation. Les participants discutent de la validité des différents éléments reliés à cet enjeu, à savoir comment ils ont été amenés, développés et entérinés par la table. Le besoin relatif à la fertilisation des parterres de coupe doit être rapporté dans le tableau. Pour un des délégués, l'harmonisation n'est pas un enjeu, mais un outil. Pour l'observateur du MFFP, certains de ces éléments n'ont fait l'objet que d'ententes d'harmonisation, voire de simples ententes. Ils ne devraient donc pas se retrouver dans le tableau, notamment le besoin de connaître la programmation des travaux forestiers. Un des besoins relatifs aux PFNL avait été retiré pour maintenir la confidentialité des certains sites propices aux PFNL. Une déléguée du groupe des PRAU précise les besoins relatifs aux PFNL qui doivent apparaître dans le tableau. Après discussions, l'harmonisation n'est pas considérée comme un enjeu et en remplacement, d'autres libellés d'enjeux sont précisés par les membres. Relativement à la diffusion de la programmation des travaux, il est proposé le libellé d'enjeu suivant : « Sécurité des usagers et qualité de l'ambiance récréative en forêt ». Néanmoins, certains membres demandent que soit définie la notion d'ambiance. Deux délégués apportent certains éclairages sur cette notion. Les besoins relatifs aux PFNL peuvent être regroupés dans un même enjeu. Le premier besoin pourrait être considéré comme l'enjeu. Un délégué suggère la pérennité des PFNL, ce qui semble faire consensus. Une déléguée représentant le groupe des PRAU souhaite ramener la conservation de zones névralgique pour certains PFNL comme un besoin. Des données seront bientôt disponibles pour alimenter les travaux de l'enjeu dans son ensemble. Le reboisement des pinèdes grises est également ramené dans les besoins.</p> <p>Relativement à la protection des sentiers VHR, il est suggéré de libeller l'enjeu comme suit : « Développement du récréotourisme ». L'observateur du MFFP rappelle le besoin au fondement de l'enjeu et que ce dernier devrait être davantage en lien avec ce besoin premier. Après quelques discussions, compte tenu des éclaircissements apportés, le libellé de l'enjeu demeure néanmoins approprié.</p> <p>L'intégration de la récupération de biomasse aux opérations de récolte pose certaines ambiguïtés, notamment à savoir s'il s'agit d'un besoin lié aux PFNL ou à la biomasse. De plus, on se questionne à savoir dans quel contexte cela a été amené et si le besoin est satisfait actuellement. Le représentant qui a amené le besoin au départ n'est pas revenu à la table depuis un certain temps. Les délégués conviennent de retirer cet élément du tableau pour le moment.</p> <p>L'optimisation des chantiers de récolte rejoint certaines préoccupations pour plusieurs, mais est davantage considérée comme un moyen qui pourrait répondre à certains besoins. Cet élément est actuellement traité aux tables opérationnelles. Dans</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>une rencontre antérieure, des précisions en ce sens avaient été apportées au membre qui l'avait soulevé et cela semblait lui convenir. Au terme des discussions, l'animateur propose de le retirer du tableau, personne ne s'y oppose.</p> <p>Pour l'enjeu de développement de la villégiature, la parole est donnée au délégué du groupe des villégiateurs. Ce dernier fait état d'un périmètre qui a déjà été délimité en vue de prévoir des modalités particulières pour assurer la protection du potentiel de villégiature. Il fait valoir le caractère particulier des sites de villégiature qu'on y retrouve et de leur haute valeur. Il mentionne que le périmètre a déjà été soumis à la table de GIRT et adopté par cette dernière par résolution. Il précise certains des besoins notamment reliés au développement des accès. Aussi, du côté des BGA, des FHVC ont déjà été désignés à l'intérieur de ce périmètre. L'observateur du MFFP précise que la désignation de FHVC appartient aux BGA et que le MFFP n'est pas tenu de les respecter, bien qu'il a une obligation morale, dans la mesure du possible, de contribuer au maintien des certificats forestiers et de respecter les FHVC. Un premier périmètre a été établi, mais pourra être bonifié. Il y aurait lieu de moduler les modalités en fonction des besoins spécifiques pour chaque site à l'intérieur du périmètre. Certaines modalités sont déjà prévues dans le cadre du FHVC, mais d'autres modalités pourraient être définies de façon plus large, à la table de GIRT. Deux moyens apparaissaient déjà dans la grille, soit l'établissement d'un périmètre de villégiature et l'établissement de FHVC-villégiature. En synthèse, les délégués s'entendent pour ajouter un troisième moyen, soit la définition de modalités qui pourront s'appliquer à l'intérieur de ce périmètre.</p> <p>M. Denis Chiasson quitte la rencontre à 16 h.</p> <p>Les participants reviennent sur la définition de l'enjeu. Ils conviennent de le libeller comme suit : « Développement du potentiel de villégiature ». Le besoin est également précisé : « Protéger le potentiel de villégiature ».</p> <p>La grille des enjeux sera transmise par courriel aux membres présents, pour validation. À la prochaine rencontre, il sera proposé aux délégués d'adopter la grille dans son ensemble ou en partie. D'autres enjeux pourront également être ajoutés.</p>	<p>Valider l'enjeu villégiature avec le délégué représentant le groupe de villégiateurs, avant la prochaine rencontre.</p>
9. Règles de fonctionnement		
a. Heure et déroulement des rencontres	<p>L'animateur aborde l'heure des rencontres et valide l'heure initialement prévue, soit 13 h. Un dîner sera prévu à compter de midi. Des participants expriment qu'ils souhaiteraient plutôt le soir et d'autres proposent que ce soit en alternance. Un sondage sera transmis aux participants pour connaître leurs préférences quant à l'heure des rencontres.</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
b. Inscription de points à l'ordre du jour et dépôt des documents	L'animateur rappelle l'exigence d'obtenir les points à inscrire à l'ordre du jour et les documents dans les dix jours ouvrables à l'avance. Il rappelle également que les documents doivent être traduits. Un délégué demande si l'obligation de traduire les documents s'applique à tous. Dans le cas des documents du MFFP, ce dernier s'occupe de traduire ses documents. Pour les délégués, le GREIBJ pourra s'occuper de traduire les documents.	
10. Composition de la table	L'animateur introduit la composition mise à jour. La fusion des deux tables a apporté certaines confusions, notamment quant au dédoublement des deux	
11. Points d'information et demandes des délégués		
11.1. Demande de fermeture d'un chemin	Un délégué du groupe des BGA soulève un point d'information concernant la fermeture d'un chemin. Le délégué fait une brève mise en contexte et mentionne qu'il a déjà contacté le MFFP à cet effet. Ce point sera rapporté à une prochaine rencontre pour consultation. Les participants discutent de la procédure prévue pour la fermeture d'un chemin et s'il y a une procédure pour la fermeture d'un chemin d'hiver. D'ici là, l'animateur vérifiera s'il y a une procédure prévue pour la fermeture d'un chemin.	Vérifier s'il y a une procédure de fermeture de chemin et dans quels cas elle s'applique.
11.2. Questionnement du MFFP	L'observateur du MFFP demande à quel moment la table de GIRT pourra lui transmettre des enjeux élaborés et adoptés pour qu'il puisse en prendre compte dans les PAFI-T. Il souhaite que les comités techniques soient réactivés dès que possible et se dit prêt et en attente des VO de la table. Il soulève entre autres les demandes formulées par la pourvoirie du Lac Hébert, lesquelles n'ont pas encore été prises en compte par la table. Il rappelle les échéances très serrées, notamment celle du 28 février. Le délégué du groupe des pourvoyeurs mentionne qu'un processus particulier d'harmonisation a été mis de l'avant en Mauricie, lequel implique notamment le MFFP, les BGA ainsi que les pourvoyeurs. Il invite les représentants du MFFP à regarder ce qui se fait dans cette région et à s'en inspirer. L'observateur du MFFP regardera ce qui se fait en Mauricie et comprend que rien de plus que ce qui a été convenu durant la rencontre, ne pourra être transmis au MFFP avant le mois de mai.	
12. Levée de la rencontre	La rencontre se termine à 16 h 30. La prochaine rencontre est prévue le 2 mai à Chibougamau à compter de 13 h.	Sur proposition de M. Régis Simard, dûment appuyé par M. Fernand Potvin, il est unanimement convenu de lever la rencontre.

ACRONYMES

BGA :	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
GNC :	Gouvernement de la Nation Crie
COMEV :	Comité d'évaluation (chargé d'examiner les renseignements préliminaires fournis par l'initiateur d'un projet situé dans le territoire régi par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et situé au sud du 55e parallèle)
CRV :	Coupe à rétention variable
FHVC :	Forêt à haute valeur de conservation
GIRT :	Gestion intégrée des ressources et du territoire
GREIBJ :	Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
MFFP :	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
PAFI-T :	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PAFI-O :	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PFNL :	Produit forestier non ligneux
PRAN :	Programmation annuelle
PRAU :	Permis de récolte pour fins d'approvisionnement d'une usine
SÉPAQ :	Société des établissements de plein-air du Québec Corporation Nibiischii
TGIRT :	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
VNR :	Volumes non récoltés
VO :	Valeur, objectif
VOIC :	Valeur, objectif, indicateur, cible